

Sujet : Station d'épuration : avis complémentaire

De : Robert Boublil

Date : 22/06/2023, 10:58

Pour : mairie.iledebatz@orange.fr

Copie à : Françoise Quéré

, Remi Dirou

, Thierry KERSAUDY-KERHOAS

, David Jouffriault

003

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à la réunion que nous avons eue avec vous le 15 juin dernier à la Mairie de l'Île de Batz et après examen attentif

- du Dossier de Demande de Dérogation (DDD), et
- du « Mémoire en Réponse aux Questions complémentaires (MRQC) du 16 décembre 2022

nous souhaitons compléter les remarques et demandes déjà faites dans notre note du 11/6/2023 en y rajoutant celles de la note ci jointe

Avec nos salutations distinguées

Robert Boublil

Envoyé de mon iPad

— Pièces jointes : —

Station d »épuration avis complémentaire.pdf

39,9 Ko

Objet : Station d'épuration Ile de Batz

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à la réunion que nous avons eue avec vous le 15 juin dernier à la Mairie de l'Ile de Batz et après examen attentif

- du Dossier de Demande de Dérogation (DDD), et
- du « Mémoire en Réponse aux Questions complémentaires (MRQC) du 16 décembre 2022

Nous souhaitons compléter les remarques et demandes déjà faites dans la note du 11/6/2023 par qui suit.

1. Remarque préalable quant à la pertinence des solutions examinées dans le rapport

A la lecture du volumineux (et probablement très coûteux) rapport, un biais apparaît quant au choix des 3 options étudiées.

- le scénario 1 (Roscoff) est visiblement inapproprié en raison des coûts et des risques environnementaux
- Le scénario 3 (Bar Hir), jugé difficile à mettre en œuvre vu que les riverains n'en voudront pas, n'est même pas imaginable
- Le scénario 2 (Kerabandu) paraît le plus « évident » vu la pré-existence d'une STEP sur le même site, présupposant que les riverains et les autorités publiques compétentes auraient peu d'arguments pour s'y opposer

Cette approche est contestable dans sa construction même, les scénarios 1 et 3 n'étant là visiblement que pour être éliminés.

Nous disons qu'un scénario de localisation de la nouvelle STEP ailleurs sur l'île est la façon la plus sérieuse et équitable vis à vis des administrés d'aborder la question. C'est ce que nous avons proposé, par votre truchement, raisonnablement et avec des arguments, avec le site du Poul Coz.

Avec les éléments du dossier, nous procédons donc ci-dessous à la comparaison entre

- Le « Scénario N°2. Filière Boues activées » retenu par la municipalité, et
- le « scénario 3bis » pour une nouvelle localisation de la STEP sur le site de Poul Coz - quartier de Kerskao - utilisant la technique « filtre planté de roseaux ».

2. Analyse au plan des coûts

	<u>Scénario 2</u>	<u>Scénario 3 bis</u>
Coût de création (Tableau 12 Page 55 du DDD)	2 120 000 HT	1 800 000 HT
Coût de transfert sur nouveau site (Tableau 9 Page 53 du DDD)	0	405 400 HT
Coût de fonctionnement sur 20 ans (Tableau 13 Page 55 du DDD)	1 078 000 HT	616 000 HT
Total	3 198 000 HT	2 821 400 HT

Le scénario 3 bis est plus avantageux à hauteur de 376 600 € HT

Si toutefois on retient les chiffres du tableau de 15 page 56, le coût indiqué pour le scénario 2 (différent des 3 198 000 € ci-dessus, pour des raisons inexplicables dans le document) serait de

2 788 000 HT

Soit 33 400 € HT de moins que le scénario 3 bis, ce qui est marginal sur une échelle de temps de 20 ans

Ainsi; en retenant cette dernière hypothèse, **les deux scénarios se valent à peu près au plan du coût économique**, étant rappelé que, concernant l'achat de foncier, le scénario 2 et le scénario 3 bis sont à égalité vu que les parcelles concernées sont déjà propriétés municipales.

3. Au plan qualitatif

	<u>Scénario 2</u>	<u>Scénario 3 bis</u>
1. Impact environnemental (page 4 du MRQC)	inconvenient reconnu: « extension de l'emprise de la STEP en zone NS »	inconvenient inexistant
2. Impact sanitaire (page 5 du MRQC)	avantage reconnu: « éloignement du centre du bourg et même des habitations les plus proches, évitant les nuisances » *	IDEM: l'éloignement du centre est même supérieur, et beaucoup moins d'habitations environnantes que dans le scénario 2
3. Impact au plan de l'urbanisme (Page 5 du MRQC)	- Terrains déjà communaux - Accord des Bâtiments de France. acquis (proximité du phare)	- IDEM - vraisemblable vu que le phare est encore plus éloigné du site
4. Impact au plan des délais de réal. (Page 7 du MRQC)	Terrains déjà communaux	IDEM
5. Risques relief et Géologiques (Pages 58 et 59 du DDD)	reconnus « <u>modérés à forts</u> en phase de chantier » **	probablement nuls (mais à vérifier)
6. Risques de pollution accidentelle (Page. 60 du DDD)	reconnus « faibles à modérés en phases chantier et exploitation »	probablement nuls (mais à vérifier)
7. Récupération des eaux traitées	non***	oui ****

* il est ainsi admis dans le rapport DDD qu'il y aura des nuisances

** nous avons déjà signalé ce risque et souligné son importance

*** avec l'inconvénient additionnel d'avoir à financer la réfection de l'émissaire en mer, actuellement non fonctionnel

**** après épuration des eaux par le filtre à roseaux, la gravité naturelle du relief entrainerait les eaux de sortie à travers les champs non cultivés vers les deux retenues d'eaux d'irrigation agricole. Ces champs de prairie épurerait encore un peu plus les eaux traitées avant qu'elles rejoignent les retenues agricoles existantes.

CONCLUSION

Le « scénario 3 bis » est inférieur ou au pire égal en termes de coûts au « scénario 2 ».

Par ailleurs, il est préférable qualitativement.

Enfin il est plus sérieux et équitable de mettre à l'étude une solution vraiment jouable plutôt que de comparer une implantation prétendument 'évidente' avec deux scénarios exclus d'emblée.

Nous confirmons donc avec insistance notre demande n° 5 de notre note du 11/6/23:
entreprendre l'étude du site de Poul Coz

R. Boulil. 22/06/2023

